

COMMUNE DE CHATEAUNEUF

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2022 à 19 heures 30

Présent(e)s : ETIENNE Nadège, FAISAN Marie-France, FOURNIER Raymond, HUGONOT Christelle, LEMAIRE François, MARTIN Thierry, PEPIN François, BARRAZ Pauline, CARREL Denis, TISSOT Julien - BERGIN Frédéric- JACQUIN Michel

Excusés : CHOLAT Claude, FALQUET Patrick

Secrétaire de séance : FOURNIER Raymond

Conformément à l'article L2121-15 CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. M. FOURNIER Raymond est désigné secrétaire par le Conseil Municipal et accepte les fonctions. Le compte-rendu de la séance du 07 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

1°- Approbation compte de gestion 2021

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition comptable des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2°- Vote du compte administratif

Sous la présidence de M. FOURNIER Raymond, adjoint aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses : 502 469.14 €
- Recettes : 673 173.61 €

Résultat de clôture : 402 543.10 €

Investissement :

- Dépenses : 213 340.58 €
- Recettes : 310 312.75 €

Restes à réaliser : - 161 000 €

Excédent d'investissement : + 34 281.52 €

Hors la présence de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif du budget communal 2021.

3°- Vote du taux des taxes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter les taux des taxes et vote les taux suivants :

- Taxe foncier bâti : 27.20 %
- Taxe foncier non bâti : 67.13%

4°- Affectation résultat de fonctionnement 2021- Budget communal 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'affecter au budget communal 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

- La somme de 126 718.48 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- La somme de 164 709.44 € en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement.

5°- Délibération autorisant à conclure et authentifier un acte administratif d'acquisition

Aux termes de l'article L 1311-13 du code général des collectivités territoriales, les maires sont habilités à recevoir et à authentifier les actes administratifs, la collectivité territoriale partie à l'acte est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint.

Ainsi, l'exercice de fonction notariale de réception et d'authentification d'actes administratifs est un pouvoir propre du maire, qui ne peut être délégué.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Madame Le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative et Monsieur le premier adjoint à signer l'acte à intervenir, qui sera rédigé en la forme administrative.

6°- Secrétariat de mairie mutualisé avec la CC Coeur de Savoie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne pouvoir au Maire pour signer la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie mutualisé mise en place par la Communauté de Communes de Cœur de Savoie.

7°- Remplacement délégué suppléant au SIAE de Chamoux sur Gelon

En raison de la démission de Mme VILLAIN Marie de son mandat de conseillère municipale, il convient de la remplacer en tant que suppléante auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Chamoux sur Gelon (SIAE). M. PEPIN François propose sa candidature. A l'unanimité des membres présents, M. PEPIN François est désigné comme suppléant auprès du SIAE de Chamoux sur Gelon.

Questions diverses :

- Repas des aînés : samedi 24 septembre- salle communale
- Concert Fêtes Musicales de Savoie : Samedi 23 juillet. Sous réserve de la disponibilité de l'église.
- Concernant les subventions allouées aux particuliers dans le cadre de travaux liés aux énergies renouvelables et isolation, la commune devra indiquer si elle souhaite

continuer à adhérer au Guichet Unique du Département ou bien adhérer au nouveau service mis en place par la CC Cœur de Savoie.

- Location bâtiment ancienne agence postale. Des renseignements seront pris auprès du notaire concernant les modalités de conclusion d'un bail commercial.
- Elections 10 et 24 avril : le bureau de vote est ouvert de 8 heures à 19 heures. Le planning des permanences pour les 2 tours a été transmis aux élus.
- Esplanade devant le city stade. En raison d'incivilités (stationnement de voitures sur cet espace, détérioration de mobilier urbain...), il a été décidé d'installer une jardinière afin de bloquer le passage des véhicules sur cet espace.
- La commission signalétique poursuit sa collaboration avec le service des routes du Département afin d'améliorer la signalisation et les conditions de circulation dans la commune.
- Site internet : la refonte de l'ancien site est en cours de réalisation. La commission communication travaille avec la société Signé Blulette.
- Projet d'enfouissement des réseaux secs Les Poncins. Le plan de l'emprise des travaux a été transmis au SIAE de Chamoux afin qu'il puisse mutualiser d'éventuels travaux sur les conduites d'eau sur ce secteur.

Fait à Châteauneuf, le 23/03/2022

Le Maire,
Christelle HUGONOT



Le secrétaire de séance
Raymond FOURNIER



